

# UN ENGAGEMENT COLLECTIF POUR LA SANTÉ DES LIGÉRIENS

La santé, définie par l'Organisation Mondiale de la Santé est «un état de complet bien-être physique, mental et **social**, et ne consiste pas seulement en une absence de **maladie** ou d'infirmité ». La loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires a confié à l'Agence Régionale de Santé la responsabilité de porter en Pays de la Loire cette ambition. Il lui appartient d'accompagner l'évolution de l'organisation de la santé parfois trop cloisonnée vers un système plus intégré pour une qualité accrue de la réponse à la population.

Grâce à l'investissement de tous, notre système de santé a déjà beaucoup évolué : prise de conscience de la dimension santé environnementale, actions de prévention multiples et diverses, recomposition de l'offre hospitalière, réorganisation de la réponse des professionnels libéraux, développement des services et des établissements en direction des personnes en situation de handicap quelque soit l'âge. C'est en s'appuyant sur ces acquis et sur l'engagement des professionnels que nous allons répondre aux enjeux de demain.

La population des Pays de la Loire est plutôt en bonne santé ainsi qu'en témoigne une espérance de vie élevée comparée aux autres régions françaises. Les dépenses de santé y sont proportionnellement moins importantes ce qui révèle l'impact sur la santé de déterminants indépendants des services de soins. L'enjeu n'est pas de dépenser plus mais de construire sur cet avantage. Il s'agit de renforcer les comportements et les modes de vie qui préviennent ou retardent la survenue des problèmes de santé et de proposer les prises en charge les plus adaptées afin que chacun puisse se réaliser personnellement et socialement, qu'il soit atteint de maladie chronique ou qu'il ait perdu une part de son autonomie.

La natalité, l'attractivité de la région représentent des atouts. La population augmente et son vieillissement génère des besoins spécifiques auxquels il faut répondre par un accompagnement et des soins bien intégrés. La santé ne doit pas être un obstacle mais rester une ressource pour mener une vie socialement valorisante quelque soit l'âge ou le handicap. La région est également riche de sa diversité.

Celle-ci révèle cependant des inégalités territoriales, sociales, environnementales qui appellent des réponses spécifiques dans chacun des territoires au plus proche des habitants.

Les professionnels évoluent, leurs attentes ne sont plus celles d'hier, les pratiques changent rapidement, les populations sont aujourd'hui plus mobiles. Les modifications d'équilibre entre les attentes des uns et des autres amènent à des remises en question mais tous sont profondément attachés à un système de santé performant, accessible et équitable.

Nous sommes face à quatre défis à relever.

Le premier défi est celui de **mettre la personne et ses attentes au cœur du projet**, lui permettre de concilier son projet de vie et les contraintes auxquelles elle doit faire face lorsqu'une maladie chronique, un handicap, une perte d'autonomie vient le contrarier.

Le second défi est celui d'assurer **l'accès** à des services de santé de qualité. Qu'il s'agisse de services de premier recours pour le suivi d'un problème de santé ou l'accompagnement au quotidien d'un handicap. Qu'il s'agisse de services spécialisés lorsque l'expertise ou le recours à une intervention qui requiert un plateau technique spécifique est nécessaire. Qu'il s'agisse de l'accessibilité financière et de l'acceptabilité sociale des réponses proposées afin que le système de soin ne contribue pas à creuser les inégalités de santé.

Le troisième défi est celui de la **coordination** des parcours de santé. Le vieillissement de la population, l'augmentation croissante des maladies chroniques, la revendication légitime des usagers d'être mieux associés aux décisions, le progrès technique qui requiert l'articulation d'interventions très spécialisées, plaident pour une amélioration très importante de la coordination des intervenants.

Le quatrième défi est celui des **inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé**. L'étude de la distribution spatiale et sociale des problèmes de santé montre qu'ils se répartissent de façon très inégalitaire entre les groupes sociaux et les territoires. Leurs déterminants s'accumulent tout au long de la vie, commençant très tôt dans l'enfance.

Si les inégalités de santé se manifestent et se mesurent dans le système de santé, c'est bien en amont qu'elles se constituent. Elles résultent de la distribution des déterminants de santé, selon les catégories sociales et la répartition sur le territoire des personnes et des ressources.

Face à ces défis, le système de santé doit pouvoir constamment et plus rapidement aujourd'hui qu'hier s'adapter afin que la ressource reste disponible au bon endroit, au bon moment et adaptée à chaque situation. Heureusement, le progrès technologique et l'innovation en santé permettent d'envisager dès aujourd'hui des solutions pour demain. La télémédecine et les technologies de l'information, la pratique de la chirurgie ambulatoire, les innovations thérapeutiques rendent accessibles des techniques innovantes sur les territoires. Elles rompent l'isolement des professionnels de premier recours et en font la pierre angulaire du système pour orienter et coordonner la réponse en santé.

A partir des orientations, trois schémas prévention, organisation des soins et organisation médico-sociale définissent des objectifs opérationnels permettant de traduire en dispositifs ou processus les ambitions définies. Ensuite, des programmes déclinent par thématiques et territoires de santé des actions précises assorties d'un calendrier et d'un financement.

A l'issue de ces cinq ans, nous évaluerons ensemble, au-delà du suivi des objectifs et des actions, l'impact des orientations stratégiques que nous nous sommes données sur le comportement des acteurs : usagers, professionnels, décideurs. Nous apprécierons les changements, en les mesurant dans un programme d'évaluation. Il fera partie intégrante du projet régional de santé et nous saurons si nous avons collectivement progressé.

Ces orientations stratégiques ont l'ambition de fixer le cap, de dire qu'un chemin est possible pour conjuguer attentes des usagers, évolution des modes d'exercice des professionnels et soutenabilité financière des dépenses de santé. L'expertise et l'engagement des acteurs de santé et des partenaires seront un atout pour la réussite.

Ce chemin, c'est ensemble que nous l'emprunterons.



Marie-Sophie DESAULLE  
Directrice générale de l'Agence  
régionale de santé Pays de la Loire.